

Échantillonnage de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine au Nouveau-Brunswick

Surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches est heureux d'appuyer, par le truchement de son Service vétérinaire provincial, les éleveurs et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le contexte de la surveillance continue de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) assurée dans notre province.

L'an dernier (2018), nous avons prélevé 239 échantillons auprès de bovins du Nouveau-Brunswick pour contribuer à l'échantillonnage de dépistage de l'ESB à l'échelle de l'ensemble des stocks canadiens. Le programme fournit des renseignements essentiels au sujet de l'efficacité des mesures de lutte contre l'ESB au Canada. Ces renseignements sont aussi cruciaux pour maintenir et améliorer l'accès du Canada aux marchés, ainsi que pour aider à préserver la confiance des consommateurs à l'égard du bœuf canadien. Le Service vétérinaire provincial encourage un nombre accru d'éleveurs à participer au processus d'échantillonnage.

Le programme d'échantillonnage continue actuellement à démontrer que le niveau d'ESB au sein du cheptel national est faible et en baisse, mais l'ESB constitue une responsabilité partagée. Les éleveurs de bovins, l'industrie, les vétérinaires et les gouvernements ont tous un rôle à jouer.

Critères de testage

Le programme de surveillance de l'ESB cible les animaux qui risquent le plus d'être atteints de la maladie, soit :

- les bovins âgés de plus de 30 mois qui sont morts, qui ne se portent pas bien, qui sont en train de mourir ou qui sont malades;
- les bovins présentant des signes cliniques prononcés de l'ESB, notamment
 - un comportement nerveux ou agressif,
 - une posture anormale,
 - un manque de coordination,
 - de la difficulté à se lever d'une position couchée.

Remboursement offert

Les participants soumettant un échantillon admissible aux fins du dépistage de l'ESB recevront un remboursement de 150 \$. La carcasse de l'animal échantillonné **devra** toutefois **être enfouie** dans le cadre du processus de remboursement.

Pour plus de renseignements et pour participer

Appelez le bureau du Service vétérinaire provincial le plus proche de chez vous. Des bureaux sont situés dans les endroits suivants :

Grand-Sault – 506-473-7755

Sussex – 506-432-2001

Wicklow – 506-392-5101

Moncton – 506-856-2277

Fredericton – 506-453-2210

Bathurst – 506-547-2089

Ou encore, consultez le www.inspection.gc.ca (ACIA) ou composez le 1-866-400-4244 (ACIA).